

AFFAIRE N° 35/4. - Autorisation de passer un contrat avec la SOCIETE JEUMONT REUNION pour l'entretien de la station de régénération de la piscine du Barachois.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec la SOCIETE JEUMONT-REUNION pour l'entretien du pose de régénération de la piscine du BARACHOIS.

Le montant de l'entretien qui s'effectuera au début de la première semaine de chaque mois et pendant une année a été fixé à 204 250 Frs CFA.

Les crédits sont prévus au chapitre 932 - article 6 314 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Ant. Jeune le 19 Octobre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: Jh. Tessier
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vaqueau